

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 14 (1876)
Heft: 15

Artikel: Lo syndico et l'incourâ
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-183750>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des justiciers qui les rôtaient avec enthousiasme.

La civilisation aidant, les arts merveilleux tombèrent peu à peu et nos sorciers durent, pour vivre, se faire industriels, aussi honnêtes que possible.

Les bohémiens qui séjournent à Lutry sont chaudronniers, m'a-t-on dit, et logent sous des tentes établies sur la place d'Armes.

Tout chez eux est aussi primitif que possible : un lit monté sur des roues, un berceau, quelques marmites, voilà leur mobilier ; pas luxueux, mais suffisant.

Ils ont aussi des chevaux qui restent à la belle étoile, attachés autour du camp dont ils sont les gardiens la nuit.

Quand nous avons visité le campement, les femmes et les enfants seuls s'y trouvaient en compagnie d'un vieillard calme et fumant majestueusement une longue pipe que chacun lui emplissait avec sollicitude et respect.

Nous fûmes d'abord frappés de la saleté qui règne dans ces demeures mobiles ; les femmes mêmes, à qui la propreté va si bien, ont l'air d'avoir horriblement peur de l'eau.

Cependant, lavées et accoutrées un peu mieux qu'elles ne le sont, elles feraient encore assez bonne figure, mais, sous d'aussi affreux haillons, Vénus elle-même paraîtrait laide.

O coquetterie, sœur de la propreté, qu'il est heureux que nos compagnes te connaissent.

Les femmes bohémiennes ont cependant de bonnes qualités ; elles sont douces, soumises à leurs maris, ce qui est très fort, point bavardes et de cela nous avons pu nous en convaincre ; quoiqu'elles sachent parler le français, nous n'avons jamais pu tirer un renseignement d'elles.

Les enfants, hormis la dite saleté, sont de vrais chérubins ; ils se chamaillent bien un peu et font passablement de désordre, mais le moyen de faire autrement ? il fait si bon vivre.

Quant aux hommes, ils ont très bonne mine ; ils portent les cheveux longs comme les Monténégrins et ceux de l'Herzégovine ; ils sont mieux vêtus que leurs épouses ; alors que celles-ci portent de misérables haillons et vont nu-pieds, leurs seigneurs et maîtres ont des habits fourrés, à chaînes d'argent et des bottes molles, s'il vous plaît.

En somme, toute la caravane est très pittoresque. Il y a là pour les artistes un sujet de tableau de genre qui ferait fort bien au milieu des éternels paysages dont on encombre nos expositions de peinture chaque année.

L. VILLARD.

Crissier, le 3 avril 1876.

M. le Rédacteur du *Conteur vaudois*,

Vous m'excusez si je prends la respectueuse liberté de vous adresser la présente pour vous exprimer ma surprise de trouver dans votre numéro du 1^{er} avril le nom de notre commune mêlé à celui de ces Chinois qui doivent faire un grand dîner à la cantine chinoise du Tir fédéral.

Et puis, quel dîner encore ! Ma foi, M. le rédacteur, à respect, je ne voudrais pas manger de toutes ces vilaines affaires. Pour moi, une soupe aux pommes de terre, une daube, avec un bon plat de choux et un morceau de lard, sans oublier un demi-pot de vin de Crissier dont vous dites tant de mal, me régèleraient bien autrement que tout ça.

Ecoutez-voir, monsieur le rédacteur, ce n'est pas pour le vous cacher que je le vous dis, mais ce n'est pas de cette manière qu'on insulte de bons et fidèles voisins, qui ne vous ont jamais fait de mal, et qui boivent sans se plaindre et en payant bien, quand ils vont au marché de Lausanne, votre vin des Paleyres dont vous êtes si fier, pendant que moi j'ai entendu, un soir, en buvant un verre au café de la Riponne, un beau monsieur qui venait de France et qui disait que votre fameux vin de Lausanne était bon, tout au plus, pour laver les pieds des chevaux...

Ah ! le vin de Crissier, d'après votre dire, n'est bon que pour faire la salade, quand le vinaigre a besoin d'être renforcé ! Merci ! on s'en souviendra de celle-là. Aussi nous avons juré entre quelques amis, l'autre soir, en prenant un verre ensemble au local, que nous porterions avec nous, à l'avenir, notre petit bossaton de pur Crissier sur le char, en allant au marché de Lausanne, et que nous vous laisserions le plaisir de vanter votre Paleyres tant qu'il vous plaira.

C'est vergogne, monsieur le rédacteur, d'entendre un citoyen vaudois dénigrer la marchandise de ses voisins, de ses concitoyens, quand les temps sont si durs et qu'on fait avec loyauté son petit commerce pour attraper sa monnaie. Cette année, toute notre récolte de Crissier est encore en cave, à l'exception de ce que les habitants et les amis ont bu. C'est déjà quelque chose que ce qui a été consommé, mais tout également il en reste encore. Nous comptons sur le tir fédéral pour écouler, à un bon prix, nos produits, et voilà que vous avez l'insolence de nous dire que notre vin, un peu vif, c'est vrai, mais pourtant toujours flatteur, n'est bon qu'à être employé comme vinaigre ! Ah ! bien oui... En attendant vous n'aurez jamais l'honneur de voir vos vins de Lausanne figurer, comme les nôtres, sur la table aux jours de fêtes et de noces, et d'entendre dire à un fin connaisseur que notre vin de Crissier était si bon et si bien apprécié que les gens de Gollion le boivent dans des verres à pied.

Recevez, etc. *Un vrai patriote de Crissier.*

Lo syndico et l'incourà.

L'ái a quauquìè bouness fennès pè lo mondo, ne dio pas na ; mà ien a assebin que ne vâlion pas la màiti dè Paris et qu'èin font vairè à lào z'hommo !
Atiutâ-vâi stasse :

Lo syndico dè Brâmafàn s'étâi protiuurâ, ne sè coumeint et ne sè iô, duè ballès pèdrix, et comptâvè s'èin bin reletsi lè pottès. Ye dît à sa fenna : Tè faut lè z'einvouâ po déman né et n'einvitérein l'incourâ

po lo regalà on iadzo, li qu'est foo po clliào z'osé. La fenna fe bin d'accòo po cein, et l'einvouyiron lo bouébo féré la coumechon à la cura. Lo leindèman don, tandique la fenna allumàvè lo fù, s'n'hommo s'ein allà dein la remisa, iò étai la màola, po molà lè coutés qu'ein aviont gaillà fauta; son bouébo étai avoué li po veri la signàola. La fenna fasai couaire lo fricot et à tot momeint le l'agottàvè; mà le l'agottà tant et tant que ne restà perein què lè z'ouù dein lo cassotton; po dè la tsai, vo n'ein arià pas trovà po lè dix z'hàorès à n'on mouzet, et la pourra syndiqua sè trovà dein ti sè z'états quand l'incourà arrevà po soupà. Mà la bougressa étai na tota rusàie. Le fe état d'ètrè gaillà ein cousin, l'étai tota rodze, lè sè demenàvè pè l'hotò et coudesse ètrè épouairià quand l'incourà eintrà ein faseint: bon vépro! — Eh! mon pourro monsu l'incourà, que le l'ai dit ein piorneint on pou, ne sé pas que l'a m'n'hommo contrè vo, mà ye dit que vo vao copà lè z'orolhiès et ye màolè son coutè po cein.

— Caisi-vo don, quand vo z'ouïo! conto que vo radottà; n'ia pas moian, vo z'ai mau comprai.

— Oh! que chéret! lo vâitsé, eh mon diu, mon diu! sauvà-vo vito!...

L'incourà ne savai pas trào cein que faillai crairè et cein que faillai féré, quand l'ouïe lo syndico que desai ein passeint lo pàodzo sur lo fi dè la lama: stu iadzo, ye copè, non dè non, coumeint on lè va déchicotà; allein vito, mon bouébo, l'incourà dai ètrè venu.

Ma fai lo pourro incurà, crut que l'autro lai voliàvè déchicotà lè z'orolhiès et decampà coumeint se l'avai z'u 'na troupa dè serveints à sè trossès. Lo syndico que peinsàvè à désossi lè pèdrix, arrevè à l'hotò et dit à sa fenna:

— Tot est-te prêt?

— Oh! caise-tè, que le répond, te ne sà pas la quinna, ye su onco tot émochenàie et grulo adé.

— Qu'as-tou z'u?

— L'incourà est quie venu, coumeint dressivo clliào z'osé et sein féré ni ion, ni dou, lè mè z'acrotzè pè lè piautès, lè fourré dézo sa granta roba et l'a fotu lo camp, que yé étai bin tant motsetta que né pas su què derè.

— Caise-tè foula que t'és!

— Oh! n'ia pas dè foula que l'ai fassé, vouàite-lo vâi tracé!

Lo syndico vouàite et vâi l'incourà qu'avai couàite d'arrevà tsi li et que sè reverivè à tot momeint po vaire s'on lo sédiài. Adon la colère lai montè à la tète et ye pistè après sein pî posà son coutè et criàvè à l'incourà: « Tsancro dè larro, arrètà! lè mè faut totè lè duè. » L'autro qu'avai poaire po sè z'orolhiès sè sauvàvè adé mè ein lai faseint *torche-mireau* (vo sédè: l'est quand on sè passè lo dai dézo lo nâ ein faseint: nix!). Lo syndico corressai adé et boèllàvè: ào meintè iena! ào meintè iena! (n'avai rein mareindenà pè rappoo ai pèdrix et l'ein voliàvè po ti lè diablio ào mein iena.) L'incourà coudessai ne rein mè ourè; s'einfatè dein lo courti dè la cura, cotè la delèze et sè va catsi per tsi li, et quand lo syndico l'arrevà, pas fotu d'allà pe llien et

du sè reveri mà ein faseint 'na chetta d'einfai. Et tandi tot cé commerce, sa pesta dè fenna sè fasai tot bounameint 'na gotta dè café à l'édhie po féré passà clliào pèdrix que l'ai péesàvon à l'estoma.

Dans un petit village du pied du Jura, le pasteur s'étant brouillé avec les autorités, fut remplacé comme président de la commission des écoles.

Tout alla pour le mieux dans le meilleur des mondes; jamais les écoles ne furent visitées avec autant d'ardeur par M. le syndic que l'hiver qui suivit la démission. Néanmoins, les examens du printemps approchaient; on ne pouvait s'adresser à ces messieurs de Lausanne pour faire l'examen de religion sans passer pour des ignares et pourtant il ne pouvait être fait que par un ecclésiastique.

Enfin, après mûres réflexions, il fut décidé que le pasteur serait appelé pour cette branche et que l'un des membres prendrait la géographie, l'autre le français, le toisé et l'instruction civique, etc.

Restait l'arithmétique. Aucun ne se sentait de force et on allait être obligé de tenter une réconciliation, lorsque le syndic se lève et avec un geste superbe:

« J'ai toujours été très fort sur les mathématiques, dit-il; il n'y a que cette tonnerre de division que je n'ai jamais comprise; cependant je m'en charge. »

Arrêté d'un syndic:

Artic. 1. — Les cafetiers et cabaretiers qui donneront à boire le Dimanche sont prévenus qu'on leur dressera Procès Verbal pendant les offices surtout de la Messe qu'il est défendu d'y aller.

Artique 2. — Dimanche à l'insu des vêpres il sera procédé au plus offrant et dernier enchérisseur à l'adjudication des boues des rues du village en présence du Syndic qu'on devra racler proprement assisté de deux membres de la Municipalité, provenant des égouts du village.

Artic 3. — Les sus dits articles regardent les habitants des deux sesques qui devront ètres exécutés.

Un de nos boursicotiers lausannois disait l'autre jour: décidément depuis quelque temps je joue de malheur. Chaque fois que j'achète les fonds baisent et chaque fois que je vends ils montent.

— Il y aurait un moyen d'éviter cela, répartit M. K... Chaque fois que vous voulez acheter, vendez; et chaque fois que vous voulez vendre, achetez.

Un flatteur de la pire espèce, vient à force de basses et plates sollicitations, d'obtenir un poste bien au-dessus de ses talents et de ses capacités. L'autre jour, cependant, il osa dire à quelqu'un qui avait l'air de le féliciter:

— Je vous jure que je n'ai pas fait un seul pas pour obtenir cet emploi.

— Parbleu, répartit une des personnes présentes, quand on rampe on ne marche pas.